

Motion n° 1091

**La création de postes au sein de l'administration cantonale
passe-t-elle vraiment par le Parlement ?**

Les services cantonaux ayant besoin de créer de nouveaux postes pour remplir leurs devoirs et objectifs en font la demande au Parlement actuellement via le budget cantonal voté en fin d'année. Exemple : le service qui fonctionnait jusqu'alors avec 500'000 francs propose un budget de 700'000 francs inclus la création de deux postes. Ce montant est discuté et clarifié au sein de la commission de gestion et des finances (CGF) puis accepté ou non par le Parlement lors du vote sur le budget. Les députés ne reçoivent les explications sur la création de ces postes que via leurs représentants à la CGF. Le plénum ne discute au final que du montant demandé par le service en question.

Aussi, nous demandons au Gouvernement une modification de la procédure pour l'obtention de postes au sein de l'administration cantonale : chaque service devrait présenter cette création non pas lors de la discussion sur le budget cantonal mais séparément, via une fiche d'explication remise à l'ensemble des députés, qui seraient alors à même de juger de l'opportunité de cette création de poste ou de la remettre en question. Nous demandons donc une procédure plus transparente et des explications plus complètes sur les besoins des services, explications qui ne se limiteraient donc pas, pour le plénum, à un simple montant ajouté au budget.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Gouvernement que, lors de chaque création de poste, un message à l'intention du Parlement soit établi afin de valider l'obtention ou non de ce dernier.

Delémont, le 29 janvier 2014

Au nom du groupe PCSI


Damien Chappuis

